

Quelle est la signification et l'origine de l'office dans le langage documentaire ?

Bibliothèque publique d'information – notre réponse du **31/01/2006**. (Actualisée le 09/06/2021)



© ActuaLitté, CC BY-SA 2.0

« La présentation de livres dans les bibliothèques, improprement appelée « **office** », limite matériellement l'offre présentée au bibliothécaire, et transfère au libraire une partie des responsabilités de celui-ci dans la constitution des fonds »

[Recommandations aux libraires, aux bibliothécaires et à leurs collectivités dans le cadre du plafonnement des rabais sur les achats de](#)

[livres instauré par la loi du 18 juin 2003](#), Association des Bibliothèques de France (ABF), 2003.

Alors que signifie le terme « **office** » dans le langage documentaire et quelle est son origine ?

L'office en bibliothèque

Son origine

[Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle : 1798-1914](#)

Jean-Yves Mollier, Imec éditions et la Maison des sciences de l'homme, 1997.

Un compte-rendu est proposé par le Bulletin des Bibliothèques

de France (BBF) :

[Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle](#) par Frédéric Saby, Bulletin des Bibliothèques de France (BBF).

Extrait :

« C'est ainsi que, par exemple, la question de l'office, si douloureusement et conflictuellement posée entre libraires et éditeurs il y a quelques années, trouve son origine vers le milieu du XIXe siècle. »

Sa fonction

Une question du service de question/réponse de l'Enssib du 28/03/2017 concerne [les offices de libraire en bibliothèque.](#)

Extrait :

« Votre bibliothèque utilise un service d'offices proposé par un libraire pour sélectionner les ouvrages qu'elle souhaite acquérir. Vous souhaitez savoir si, dans ce cadre là, elle est tenue de conserver un taux minimum d'ouvrages, ou si elle peut, par exemple, retourner tous les ouvrages proposés par la librairie si aucun ne lui convient. »

[Recommandations aux libraires, aux bibliothécaires et à leurs collectivités dans le cadre du plafonnement des rabais sur les achats de livres instauré par la loi du 18 juin 2003,](#) Association des bibliothécaires de France (ABF), 2003.

Extrait :

« L'office peut permettre de faire face à l'éloignement géographique des librairies qui rend difficile l'accès au fonds pour les bibliothécaires. Elle doit faire l'objet d'une concertation préalable très précise, relative aux critères de sélection à appliquer par le libraire, aux taux de retours admissibles, aux délais et à l'état matériel des ouvrages exclus de la commande ferme. »

[Un office à la bibliothèque de l'université de Paris X-Nanterre](#) par Jean-Jacques Levive, Andrée Maldidier et Catherine Plet, Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1992, n° 2, p. 87-90.

Extrait :

« Rappelons que cette technique, largement utilisée par les libraires sous le nom d'« office », consiste, pour le fournisseur, à livrer systématiquement tous les ouvrages répondant à certains critères sans commande préalable. Elle a l'avantage de supprimer purement et simplement quatre opérations, communes, dans leurs grandes lignes, aux libraires et aux bibliothécaires, réduisant ainsi les délais de mise à disposition des ouvrages. »

Le protocole de sélection en bibliothèque

Une question du 28/04/2016 du service de question/réponse de l'Enssib concernait [l'acquisition en bibliothèque par le protocole de sélection.](#)

Extrait :

« Certaines bibliothèques demandent à leur libraire fournisseur de leur proposer des sélections de nouveautés (on parle d'office) ; dans ces cas, la bibliothèque doit également se mettre d'accord avec le libraire sur le périmètre de ces sélections. Le forum Agorabib propose par exemple une discussion sur les offices de BD »

[Eurêkoi – Bibliothèque publique d'information](#)
